Les Jeunes MR appellent à réduire le nombre de Commissaires aux deux tiers afin de réduire le poids de l'intérêt national au sein de la Commission européenne.

Actuellement, chaque pays a le droit de disposer d'une place de Commissaire au sein de la Commission européenne. De ce fait, chaque pays membre est représenté au sein de la Commission. Cependant, les Commissaires sont en principe indépendants de leur État d'origine, c'est-à-dire que dans le cadre de leur fonction, ils sont sensés agir dans l'intérêt général de tous les citoyens de l'Union. Une réduction du nombre de Commissaires ne devrait donc théoriquement pas être problématique puisque, même si un pays n'est pas représenté par un Commissaire, les autres Commissaires œuvreront pour l'Union et non pour leurs États d'origine. Cependant, il semble que dans la pratique, ces derniers se font souvent l'écho des positions de leur capitale lors de l'élaboration des propositions législatives.

Le Traité de Lisbonne prévoyait qu'à partir du 1er novembre 2014, le nombre de membres serait limité aux deux tiers du nombre d'États membres, soit 18, sauf si le Conseil européen, statuant à l'unanimité, décidait de changer ce nombre. Ce cas de figure s'est bel et bien présenté. En effet, avec un premier referendum négatif visant la ratification du Traité de Lisbonne, l'Irlande a joué un rôle central dans ce changement de cap, poussant le Conseil européen à reculer sur ce sujet. Il a promis que l'on reviendrait au système d'un Commissaire par État membre, à la condition que l'Irlande ratifie le Traité, ratification qui a bien eu lieu.

Dans un premier temps, la Belgique et les Pays-Bas se sont opposés à la règle d'un Commissaire par État, mais ils ont finalement abandonné leur opposition. La décision de maintenir le système actuel sera réévaluée à la fin de la prochaine Commission (2019).

La nouvelle Commission européenne ne déroge pas à la règle avec 27 commissaires. Beaucoup se sont plaints de la taille actuelle du Collège des Commissaires, qui provoque des difficultés en ce qui concerne le travail à effectuer au quotidien. En effet, 27 portefeuilles différents ont été créés pour une institution qui n'était censée, à la base, n'en avoir que 13. Cela signifie qu'un nombre important de nouveaux portefeuilles ont dû être ajouté au fil des années pour permettre aux nouveaux États membres de disposer d'un Commissaire. Devenu trop nombreux, le Collège a considérablement alourdi le travail de la Commission au point de la rendre difficile.

Les Jeunes MR appellent à réduire le nombre de Commissaires aux deux tiers afin de réduire le poids de l'intérêt national au sein de la Commission européenne.

Voilà pourquoi les Jeunes MR plaident pour la réduction au deux tiersdes Commissaires européens. Cette proposition s'inscrit dans une optique d'efficacité, de rationalisation et de démocratisation de la Commission européenne.